



PREMIER MINISTRE

OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ

Paris, le mardi 10 septembre 2013

Objet : avis de l'observatoire de la laïcité sur la diffusion de la « charte de la laïcité à l'école » et sur ses outils pédagogiques.

L'observatoire de la laïcité :

1. **Approuve pleinement** l'initiative du ministre de l'Éducation nationale de publier une « *charte de la laïcité à l'école* » qui sera désormais affichée dans tous les établissements scolaires publics.
2. **Souhaite** que cette charte soit également diffusée par les établissements scolaires privés sous contrat.
3. **Émet le vœu** que, dans les outils pédagogiques accompagnant cette charte, toutes les dimensions de la laïcité soient explicitées, les droits qu'elle donne et les devoirs qu'elle implique pour conforter le vivre ensemble dans la République.
4. **Soutient la diffusion**, par le ministère de l'Éducation nationale, de cette charte à l'ensemble de la communauté éducative et aux parents d'élèves.
5. **Recommande au Gouvernement** de veiller à la cohérence des différentes chartes de la laïcité existantes ou à venir.
6. **Suivra attentivement** la mise en œuvre de la « *charte de la laïcité à l'école* ».